

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 11 Octobre 2023** à 18h00 Salle des Fêtes, rue de la Poste à Pecquencourt que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

**Nombre total de délégués : 45**

**Présents : (titulaires et suppléants) 33**

**Absents : 6**

**Procuration : 6**

**Etaient présents (délégués titulaires) : 31**

**Pour la CCCO** : François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Éric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Julien QUENNESSON - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Karim BACHIRI - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY.

**Etaient présents (délégués suppléants) : 2**

**Pour la CCCO** : Alain ROLLOS suppléant de Alain BRUNEEL.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

**Etaient présents par procuration : 6**

**Pour la CCCO** : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA donne pouvoir à Jessica TANCA.

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Maryline LUCAS donne pouvoir à Julien QUENNESSON - Christophe BLERVACQUE donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Jean-Claude DESMENEZ donne pouvoir à Christophe DUMONT – Rudy DILLIES donne pouvoir à Jean-Luc HALLE.

**Etaient absents et excusés : 6**

**Pour DOUAISIS AGGLO** : Reine Elise CARLIER - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Florence GEORGES - Philippe ROSZYK - Franck VALEMBOS.

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'INGENIEUR TERRITORIAL**

**Monsieur le Président** indique que :

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L.332-8,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par son organe délibérant.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Au regard des projets de travaux en cours et à venir sous maîtrise d'ouvrage du SMTD, il apparaît nécessaire de faire évoluer un poste de technicien territorial au sein du pôle travaux et de créer un emploi d'ingénieur territorial, grade dont l'étendue des missions sera mieux à même de répondre aux besoins du SMTD.

Les missions attachées à cet emploi seront notamment :

- la conception de travaux d'infrastructures avec la réalisation en interne de la maîtrise d'œuvre de certaines opérations de travaux (mise en accessibilité des quais, aires de covoiturage), la réalisation d'études préalables et d'avant-projet avec la conception sur plan des aménagements,
- la conception des dossiers de consultation des entreprises,
- la conduite de travaux,
- la gestion financière des opérations de travaux,
- la définition de la stratégie de maintenance des bâtiments et de la gestion des marchés (gestion des infrastructures, des bâtiments et des ouvrages d'art).

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'ingénieur territorial.

Enfin, la création de ce poste est soutenable budgétairement.

**Avis favorable du Bureau Syndical lors de sa séance en date du 27 Septembre 2023.**

**Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir APPROUVER la création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet.**

**Monsieur le Président met au vote.**

**Le Comité après avoir délibéré**

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 39

Suffrage exprimé : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**APPROUVE la création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet.**

**Fait et délibéré en séance**

**Le Président,**

**Le Secrétaire de séance,**

Envoyé et reçu en préfecture le 23.10.2023

Publié sur le site le 23.10.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231011-SMTD\_23\_10\_1\_4-DE

**Claude HEGO**

**Yaël CZUPRYNA**

Envoyé et reçu en préfecture le 23.10.2023

Publié sur le site le 23.10.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231011-SMTD\_23\_10\_1\_4-DE